



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 23 MAI 2023

En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 10

Le 11 avril 2023, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

**Présents** : Mesdames DECERLE, BEGUERY, DIL, DESCAMPS, VALLEE et Messieurs LEK, LIGNEUX, TOUIN

**Absents excusés** : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE BRETON pouvoir à Madame DIL, Madame VIVIER, Mme MENDES, Madame LE MANACH

**Secrétaire de séance** : Madame GENEST

N° 16

SECOURS D'URGENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Considérant, la présentation et l'étude de 9 dossiers de demandes d'aides financières,

Le dossier n°7 présentant le besoin d'un montage financier pour réunir toute la somme nécessaire au projet, les membres du conseil d'administration ont voté pour un accord de principe sur une aide de 1500 €. Cette aide sera versée à la demandeuse lorsque les autres financeurs auront donné également leur accord. De ce fait, la somme n'est pas comptabilisée dans le montant total des aides d'urgence accordées lors de ce conseil.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité

**Accorde** l'attribution de 8 aides financières pour un montant global de 1220 € dont :

- 520 € en Tickets Service
- 700 € en Mandat

**Dit** que les dépenses seront imputées sur le budget 2023 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS  
Viviane DECERLE

